

**13 novembre 2013
18h00**

Commission Locale de l'Eau

Etaient présents avec voix délibérative

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN (SMEABOA), Claude DARCIAUX (Longvic), Aleth CLEVENOT (SI Vandenesse), Pascale GALLION (Fleurey-sur-Ouche), Colette POPARD (Grand Dijon), Messieurs Henri ROCHE (Veuvev-sur-Ouche), Luc JOLIET (Tart-l'Abbaye), Eric BERAUD (Lusigny-sur-Ouche), Dominique DUROST (SI Ouche Inférieure), Jean-Luc SOLLER (CC St-Jean-de-Losne – Seurre), Louis MARGUIER (Varanges), Pierre-Olivier LEFEVRE (Neuilly-les-Dijon).

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Mesdames Gisèle DACLIN (CLAPEN 21), Sarah MOYSE (FREDON), Messieurs Etienne FLAMAND (association des barragistes de Côte d'Or), Bernard GEVREY (Syndicat des irrigants), Bernard PAUTET (Chambre d'Agriculture), Raoul De MAGNITOT (syndicat de la propriété agricole), Laurent MONNOT (Lyonnaise des Eaux),

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Madame Paule-Andrée RUBOD (préfecture), Messieurs Vivien ROSSI (AE RM & C), Marc PHILIPPE (DREAL), Gilles BOSSON (DDT), Albert GEROME (Base Aérienne), Philippe HUGUENIN (DDPP), Julien DELEGLISE (VNF), Bertrand BARRE (ONF),

Etaient excusés ou représentés :

Mmes. Catherine LOUIS (Val-Suzon - pouvoir à Mme DURNERIN), Cathy HEDIEUX (Fédération de canoë-kayak - pouvoir à Mme DACLIN), MM. François REBSAMEN (Grand Dijon - pouvoir à Mme POPARD), Jean CABBILLARD (UFC Que Choisir 21), Jacky DUPAQUIER (CCVO), Michel CHARLES (SIAEP d'Arnay-le-Duc - pouvoir à Mme CLEVENOT), Jean-Louis AUBERTIN (CC Plaine Dijonnaise - pouvoir à M.JOLIET), Eric GRUER (Fédération de pêche de Côte d'Or), Jean-Pierre POTRON (Syndicat de protection de la Vallée du Suzon – pouvoir à M.DUROST), Dominique LOTT (Echenon), Marc-Henri LUCOTTE (SIAEP Thoisy-le-Désert - pouvoir à M.BERAUD), Romain GAMELON (Conservatoires des sites naturels – pouvoir à M.CABBILLARD), Gilbert MENUT (CG 21), Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional), François DELLA CASA (SAUR - pouvoir à M.MONNOT), Christian ROLLIN (Saint-Victor-sur-Ouche - pouvoir à Mme GALLION),

Etaient absents :

Mme Emmanuelle COINT (EPTB Saône-Doubs), MM. Paul ROBINAT (CG 21), Jean GAZEAUX (SIAEP Thorey-sur-Ouche), Guy TENDRON (SI Plateau de Darois), Jean-Luc FLEUROT (Ch. Des Métiers), ONEMA, ARS, DRAC.

Participaient à la réunion :

Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche)
Madame Lisa LARGERON (animatrice Contrat de rivière Ouche)
Monsieur Romain GARRAUT (technicien rivière SMEABOA)
Monsieur Olivier GIRARD (Grand Dijon – eau/assainissement)
Monsieur Jocelyn VALENTIN – InterCLE Ouche-Vouge

Mme DURNERIN ouvre la séance et procède à l'appel.

Elle souligne que l'objet de la réunion est la délibération de la CLE sur le SAGE définitif avant transmission à Monsieur le Préfet pour mise en application.

Le SAGE définitif est constitué de deux documents réglementaires : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement. Il est également plusieurs documents d'accompagnement : la déclaration de la CLE, le rapport de présentation et le rapport environnemental. Suite à l'enquête publique et à la demande de la commission d'enquête, un atlas cartographique complémentaire a été joint en annexe.

L'année 2013 a été entièrement consacrée aux procédures administratives de consultation et d'enquête publique. Il est ressorti peu de remarques, la plupart ne portant que sur des précisions techniques. Le rapport de la commission d'enquête conclu a un avis favorable avec quelques réserves de formes qui ont été prises en compte dans la rédaction définitive approuvée par le bureau et le comité technique lors de la réunion du 3 octobre dernier. C'est donc cette version aboutie qui a été transmise aux membres de la CLE et qui est soumise à délibération.

En préalable au vote, Mme RUBOD souligne le bon état d'esprit qui a existé tout au long de l'élaboration du SAGE, aboutissant à une gouvernance partagée. Les services de l'Etat feront le nécessaire pour que le SAGE soit connu et reconnu en interne.

Mr PHILIPPE rejoint Mme RUBOD et se félicite de l'aboutissement comme de l'appropriation par les acteurs locaux.

Mr ROSSI rappelle que le SDAGE avait identifié le bassin de l'Ouche comme bassin où un SAGE était nécessaire. Si l'approbation du SAGE définitif représente la fin d'une étape, c'est aussi le début d'une autre avec la mise en application. Il cite en exemple la demande du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée pour l'engagement ou la finalisation des études nécessaires identifiées dans le SAGE, notamment sur les zones humides ou les aires d'alimentation des captages entre autres. Il ajoute que l'Agence de l'Eau poursuivra son soutien technique et financier.

Mme DURNERIN évoque la collaboration avec les SAGE voisins qui sera à développer puisque un certain nombre d'enjeux sont communs.

Mme LOUIS, présidente de la CLE du bassin de la Tille, indique que si le SAGE de la Tille est bien moins avancé, la coopération existe déjà entre les animateurs. Elle souligne la nécessaire appropriation par les élus et l'importance de l'information aux acteurs comme aux particuliers.

Mme DACLIN rappelle que les dispositions et règles ont une valeur juridique et que la mise en application aidera à la prise de conscience du public.

Mme DURNERIN complète en disant qu'à présent les services disposent des outils et que l'aspect contraignant a été partagé à l'aune de l'élaboration du SAGE. Les contraintes posées ont un sens et ont été fixées dès lors qu'il n'y avait pas d'autre alternative en regard des objectifs et des résultats des mesures existantes.

Mme DURNERIN propose de passer au vote. Le SAGE, les documents qui le composent ainsi que les documents d'accompagnement sont adoptés à l'unanimité.

Mr JOLIET prend la parole et remercie Mme DURNERIN en soulignant les progrès réalisés dans les échanges entre acteurs. Il évoque les difficultés de se faire entendre avant la mise en place de la CLE et les évolutions qui l'ont suivi, notamment l'écoute et la concertation.

Mme DARCIAUX remercie également Mr VIART, animateur du SAGE, pour son travail depuis l'émergence du projet jusqu'à son aboutissement.

Mme DURNERIN remercie les membres de la CLE et du comité technique pour leurs participations aux nombreuses réunions qui ont permis de concrétiser ce projet de longue haleine. Si sa mise en application peut être une satisfaction pour tous, l'atteinte des objectifs fixés, qui sera évaluée régulièrement, sera l'indicateur de l'efficacité dont la CLE a souhaité le doter.

L'assemblée n'ayant plus de remarques, Mme la Présidente lève la séance et invite les membres à célébrer l'évènement autour du verre de l'amitié.

La présidente de la CLE

Christine DURNERIN